

# Moyen-Orient

**Arabie saoudite**  
**Bahreïn**  
**Émirats arabes unis**  
**Iraq**  
**Israël**  
**Jordanie**  
**Koweït**  
**Liban**  
**Oman**  
**Qatar**  
**République arabe syrienne**  
**Yémen**

Des réfugiés syriens accueillis au camp de Zaatri (Jordanie) vont recevoir des articles de secours fournis par le HCR.

## | Environnement opérationnel |

La sous-région du Moyen-Orient est marquée par une extrême instabilité. Les troubles en cours en République arabe syrienne (Syrie) menacent de déstabiliser les pays voisins : ils ont entraîné le déplacement massif de civils, dont plus de 350 000 réfugiés. En outre, les situations d'autres populations réfugiées, comme celles des Iraquiens en exil ou des Somaliens qui affluent au Yémen, ne semblent pas près de prendre fin. En 2013, il sera encore plus difficile au HCR de protéger et d'aider le nombre croissant de réfugiés et de déplacés internes présents dans la région.

Parmi les États de la région, seuls Israël et le Yémen ont signé la Convention de 1951 relative aux réfugiés. Cependant, les pays qui n'ont

pas encore adhéré à ce traité ont accueilli les réfugiés avec une grande générosité. Ils ont donné la preuve de leurs longues traditions d'hospitalité et de solidarité religieuse, ainsi que de leurs liens ethniques, lorsque les Syriens fuyant leur pays ont afflué en masse sur leur territoire. Cependant, comme les questions d'asile sont en général régies par les législations nationales sur les étrangers, les normes internationales relatives à la protection des personnes qui relèvent de la compétence du HCR ne sont pas toujours respectées. L'appui de la communauté internationale est donc essentiel si l'on veut que les États de la région continuent d'offrir assistance et protection aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR.





## Stratégie

Le HCR a réajusté sa stratégie dans la région afin de répondre à l'intensification du conflit en Syrie et à l'aggravation rapide de ses conséquences humanitaires. Au Yémen, le changement de Gouvernement a conduit le HCR à accorder une attention particulière à la continuité de ses activités de protection et d'assistance. Si les réfugiés irakiens sont de plus en plus nombreux à rentrer, en particulier de Syrie, quelque 148 000 réfugiés sont toujours accueillis dans divers pays de la région. Pour pallier à cette présence, le HCR identifiera les lacunes dans la protection et dans l'assistance par le biais d'évaluations des besoins globaux et consolidera ses partenariats avec les Gouvernements des pays d'accueil, ainsi qu'avec les organisations régionales et nationales compétentes.

Compte tenu de l'équilibre régional précaire, une répartition des charges et une solidarité soutenues, de la part de la communauté internationale, seront essentielles pour venir en aide aux populations toujours plus nombreuses qui relèvent de la compétence du HCR, ainsi que pour préserver la capacité des pays hôtes à gérer ces afflux en l'absence de cadres législatifs de protection.

Tout en cherchant à promouvoir, dans la mesure du possible, des solutions durables, l'Organisation travaille en étroite coopération avec les gouvernements des pays d'accueil pour élargir l'accès des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence dans la sous-région à des moyens de subsistance. À cette fin, elle intensifie également ses efforts de partenariat avec le Conseil de coopération du Golfe, l'Organisation de la coopération islamique et la Ligue des États arabes. En coopération avec des organisations partenaires, nationales et régionales, le HCR entend mener une action de sensibilisation au problème de l'apatridie, et de renforcement des capacités et de recherche. Tous les efforts possibles seront déployés

pour persuader d'autres États de signer la Convention de 1951 relative aux réfugiés et d'élaborer des régimes d'asile nationaux.

## Contraintes

La nouvelle crise de réfugiés en cours dans un contexte déjà compliqué par la présence de populations réfugiées de longue date, l'augmentation incessante du nombre de mouvements migratoires mixtes et des bouleversements politiques et sociaux risquent fort d'amplifier les défis existants et d'en créer de nouveaux au Moyen-Orient. Les politiques et les pratiques en matière d'asile sont toujours dominées par les préoccupations des États en matière de sécurité, et l'absence de cadres juridiques nationaux et régionaux pour gérer les déplacements de population entrave l'institutionnalisation de la protection dans la région.

La multiplication des activités extrémistes, la transition politique au Yémen, l'insécurité qui perdure en Iraq et l'aggravation du conflit en Syrie sont autant de facteurs qui limitent l'étendue des activités du HCR et nuisent à leur nature. L'accès du HCR et de ses partenaires à certains secteurs de l'Iraq, du Yémen et de la Syrie est soumis à des restrictions en raison de problèmes de sécurité. De surcroît, la forte diminution du nombre de départs au titre de la réinstallation, imputable en partie aux vérifications de sécurité plus strictes opérées par les États de réinstallation et aux restrictions limitant l'accès aux sites de réfugiés, entravera la recherche de solutions durables.

## Opérations

Les opérations du HCR en **Iraq**, en **Jordanie**, au **Liban**, en **Syrie** et au **Yémen** sont décrites en détail dans des chapitres séparés.

Outre les déplacés irakiens et syriens, le HCR aide plusieurs milliers de réfugiés d'autres nationalités dans la région. Ces réfugiés

sont en majorité originaires d'Érythrée, de République islamique d'Iran, de Somalie, du Soudan et de Turquie. Les plus vulnérables reçoivent une aide humanitaire essentielle du HCR, qui assure également l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié, tout en recherchant des solutions durables, notamment sous forme de réinstallation.

Plusieurs centaines de personnes, provenant essentiellement de pays d'Afrique subsaharienne, continuent de franchir chaque mois la frontière égypto-israélienne en traversant le désert du Sinaï avec l'aide de passeurs. Compte tenu des préoccupations de l'Égypte pour sa propre sécurité à l'issue de la révolution de 2011 et des bouleversements qui ont suivi dans d'autres parties de l'Afrique du Nord, le nombre de demandeurs d'asile ayant des problèmes de protection parmi ces arrivants continuera d'augmenter. Par conséquent, il est nécessaire de renforcer la capacité de gestion des flux migratoires mixtes dans la région et de mettre en place un cadre législatif et procédural adéquat. Sachant que des réseaux criminels de passeurs opèrent dans la région, le HCR a également entrepris d'élaborer une stratégie régionale pour répondre aux besoins de protection des personnes qui relèvent de sa compétence le long des itinéraires migratoires. Bien qu'Israël continue d'accueillir et d'accepter des demandeurs d'asile, l'application de mesures de sécurité renforcées a considérablement réduit le nombre de personnes en situation irrégulière qui entrent dans le pays.

Le HCR n'a pas de bureaux à Bahreïn, en Oman ou au Qatar. Les opérations dans ces pays, ainsi que les opérations en Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis et au Koweït, sont gérées par le bureau régional de Riyad. La sensibilisation de l'opinion publique, la

collecte de fonds, la détermination du statut de réfugié et la recherche de solutions durables – essentiellement sous forme de réinstallation – sont les principales composantes du programme du HCR dans la région du Golfe. La gestion des opérations de réinstallation est facilitée par le Centre régional de réinstallation situé au Liban.

La collecte de fonds dans la région du Golfe a été renforcée par l'implantation d'un centre de relations extérieures aux Émirats arabes unis. Des partenariats stratégiques avec les organisations nationales et régionales sont développés et les efforts de réduction de l'apatridie intensifiés au moyen de campagnes de sensibilisation, ainsi que d'initiatives de renforcement des capacités et de recherche.

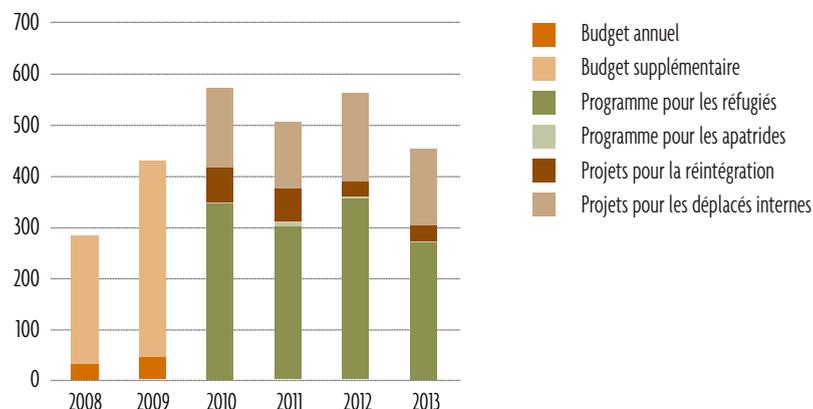
## Informations financières

Les besoins financiers du HCR pour le Moyen-Orient en 2013 s'élèvent à 453,4 millions de dollars E.-U. Ceci représente une réduction drastique par rapport au budget révisé de 2012. Les besoins globaux 2013 seront révisés par la suite, afin de couvrir des besoins supplémentaires en rapport avec la crise syrienne qui n'avaient pu être évalués à l'époque où le présent budget a été approuvé.

Le budget total se décompose comme suit : environ 60 pour cent pour les opérations en faveur des réfugiés, 33 pour cent pour les situations de déplacement interne, 6 pour cent pour les activités de réintégration et 1 pour cent pour la réduction des cas d'apatridie.

## Budget du HCR au Moyen-Orient 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



## Budget du HCR au Moyen-Orient (dollars E.-U.)

OPÉRATION	2012 BUDGET RÉVISÉ (au 30 juin 2012)	2013				TOTAL
		PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	
Iraq	215 777 945	26 869 547	1 322 163	30 304 146	87 504 144	146 000 000
Israël	3 129 545	3 202 259	0	0	0	3 202 259
Jordanie	65 673 390	75 435 290	0	0	0	75 435 290
Liban	32 029 883	35 601 706	389 775	0	0	35 991 481
Arabie saoudite - Bureau régional	4 296 791	3 288 262	295 922	0	0	3 584 184
République arabe syrienne	133 002 498	83 804 488	708 328	0	37 213 431	121 726 246
Émirats arabes unis	3 761 362	3 146 529	70 932	0	0	3 217 461
Yémen	59 930 072	34 452 288	0	0	25 385 153	59 837 440
Activités régionales	21 282 423	3 994 129	397 711	0	0	4 391 840
<b>Total</b>	<b>538 883 910</b>	<b>269 794 498</b>	<b>3 184 830</b>	<b>30 304 146</b>	<b>150 102 728</b>	<b>453 386 203</b>